



BOURSE D'HONNEUR SUP-VETO Paris



Procédure d'attribution de bourse :

Tout étudiant à SUP-VETO Paris peut faire une demande d'attribution d'une bourse d'honneur attribuée par SUP-VETO Paris, sous forme de remise sur les frais de scolarité.

Le montant de cette aide est déterminé en fonction des revenus familiaux.

L'assiduité de l'étudiant est impérative pour bénéficier d'une bourse d'études. En cas d'assiduité ou de travail insuffisant, le montant de la bourse devra être restitué.

Pièces à fournir :

- Contrat d'inscription
- Dernier avis d'imposition

Barème des bourses :

Calcul du coefficient : le montant des revenus familiaux annuels est divisé par le nombre de personnes déclarées sur le foyer fiscal.

Valeur du coefficient	Montant de la Bourse
Inférieur à 2500 €	730 €
Entre 2500 € et 3500 €	620 €
Entre 3500 € et 4500 €	500 €
Entre 4500 € et 5500 €	370 €
Entre 5500 € et 6500 €	250 €
Entre 6500 € et 7500 €	125 €

SUP-VETO PARIS

171, avenue Charles De Gaulle - Bâtiment A - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Tel. : 01 55 62 21 21 – Fax : 01 55 62 21 27 – mail : info@supveto-paris.fr - www.supveto-paris.fr

RCS Nanterre 791 967 177 00019 APE 8542Z au capital de 40 000 €uro